ADRESSE
DE LA COMMUNE
ET
DE LA GARDE NATIONALE
DE LA VILLE D'ARRAS,
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

NOSSEIGNEURS,

Les Citoyens qui compofent la Commune d'Arras, & la Garde Nationale de cette Ville, admirateurs de vos glorieux travaux, nous ont députés vers vous pour vous exprimer leur dévouement à la chofe publique, dont vous vous occupez fi conftamment, & le defir qu'ils ont de feconder vos vues patriotiques, dans le généreux

deſſein que vous accompliſſez, celui de régénérer le plus puiſſant Empire de l'Univers.

Cette Commune, Noſſeigneurs, obligée de réſiſter au mouvement qui la porteroit à venir dépoſer ici elle-même l'hommage de ſon admiration, a cru en devoir charger d'abord le Citoyen qui a été aſſez heureux pour être l'objet de ſon premier choix. Après lui avoir commandé de ſe placer à ſa tête, de veiller toujours pour elle, & de ne pas quitter le poſte important qui lui a été confié par ſes frères, elle veut aujourd'hui qu'il s'éloigne d'elle ; elle lui accorde d'avance la plus magnifique récompenſe de ſes travaux, en lui donnant la commiſſion de ſe préſenter, en ſon nom, devant cette auguſte Aſſemblée ; & lui, tout fier de cette nouvelle marque de confiance, ſe félicite, en ce moment, d'avoir à remplir une fonction auſſi douce & auſſi glorieuſe.

D'autres Citoyens la partagent avec lui : dix mille auroient voulu l'accompagner, trois ſeulement ont été choiſis ; deux d'entr'eux repréſentent ici ces braves Citoyens armés pour la liberté & pour la Conſtitution, qui ont juré d'être les défenſeurs de l'une & de l'autre, & qui les ont défendues avant de l'avoir promis ; les autres nous ſuivoient de leurs vœux. Allez, s'écrioient-ils, lorſque nous nous ſéparions d'eux, allez, heureux

enfans de la Patrie, paroiſſez devant vos pères; dites-leur qu'il exiſte à quarante lieues d'eux, vingt-deux mille Citoyens qui les beniſſent, & qui ne veulent d'autre gloire & d'autre félicité que celle qu'ils leur préparent.

Mais, que dis-je? Noſſeigneurs, pendant que j'oſe vous entretenir ici de notre dévouement, pendant que nous nous vantons d'être patriotes, tandis que la France entière l'eſt, l'envie peut-être s'élève contre nous, la calomnie nous attaque & veut nous perdre. La calomnie! pourrions-nous la craindre en cette enceinte ſacrée? Non, non, elle bourdonne peut-être autour de ces murs, mais elle n'y pénètre jamais. Les légiſlateurs, impaſſibles comme la loi, ne peuvent ſe laiſſer ſéduire par ſes ſuggeſtions empoiſonnées : il faut donc vous l'apprendre, Noſſeigneurs, elle a voulu nous infecter de ſon odieux venin. On a oſé dire que, courbés encore ſous le joug des préjugés, nous refuſions d'ouvrir les yeux au jour pur que la liberté nous offroit. On a oſé dire que nous étions oppoſés à vos Décrets. Qu'ils viennent dans nos murs, ces barbares qui ont voulu troubler la douceur dont nous jouiſſions dans l'exécution de vos Loix. Ils y verront un Peuple de frères reſpectant religieuſement ces droits de l'homme, ſi capables de relever ſa dignité dégradée par des inſtitu-

tions vicieufes ; ils verront comme nous favons nous aimer les uns les autres, & nous leur apprendrons plus encore, comme nous favons pardonner. Ils chercheront s'il exifte parmi nous quelque trace de réfiftance à vos Décrets : qu'ils parcourent le regiftre précieux qui les renferme tous, & qu'ils nous montrent un feul article qui n'ait pas eu parmi nous fa pleine & entière exécution. Qu'ils ouvrent celui qui contient les noms des Citoyens & les impofitions qu'ils doivent fupporter, & ils verront s'il en eft un feul qui ait manqué de remplir, à cet égard, le devoir que la Patrie lui impofe. Nous leur montrerons un regiftre plus intéreffant encore : ce regiftre eft dépofé fur l'autel de la Patrie, ils y appercevront que notre offrande patriotique fe monte à fix cents mille livres.

Et quand ils apprendront que dans cette même Ville, qui ne contient que vingt-deux mille ames, il exifte huit mille pauvres à qui il a fallu donner des fecours pendant l'hiver, à qui il faut les continuer encore, & que ces fecours ont été & font fournis par la contribution volontaire des habitans, fans taxe, fans emprunt, fans aucun autre moyen que la douce perfuafion, le feul qui devroit être néceffaire quand il s'agit de foulager des frères d'autant plus chers qu'ils font plus mal-

heureux, ils rougiront d'avoir offensé des Citoyens à qui ils rendront, sans doute, plus de justice.

Nous rougissons nous-mêmes d'avoir osé parler de nos calomniateurs, quand nous paroissons devant nos bienfaiteurs : mais si l'habitant d'Arras méprise les coups qu'on lui porte dans l'ombre, il montre son énergie lorsqu'elle devient un pas de plus vers le bien ; & quand cette énergie est échauffée par la justice & la vérité, il n'est plus rien qui l'arrête, & les obstacles à vaincre sont pour lui un plaisir de plus.

En ce moment, Nosseigneurs, tandis que nous vous entretenons de nos Concitoyens, ils s'occupent à ajouter une force de plus à ce superbe édifice de la Constitution que vous avez rendu inébranlable. Il se prépare dans la Ville d'Arras une fédération de toutes les Gardes Nationales du Pas-de-Calais. Au moment où nous quittions cette Ville, des couriers partoient pour les autres Villes, les Bourgs, les Communautés qu'il contient, & alloient proposer à toutes les Gardes Nationales de se rendre dans son enceinte le 3 du mois prochain, pour y jurer, en présence du Maître des hommes, de défendre, jusqu'au dernier soupir, la Constitution que vous avez établie, & de voler par-tout au secours les uns des autres. Ce serment solemnel doit se répéter, trois

jours après, dans la Ville de Lille, où se rencontreront les Députés des Gardes Nationales des deux Départemens du Nord & du Pas-de-Calais.

Quelle action plus grande & plus généreuse fut jamais plus digne d'attirer les regards du Ciel; celle de resserrer des liens que la Nature indique, que la Loi autorise, que la Patrie commande, que la sûreté de tous nécessite; celle de se constituer les protecteurs de tout ce qui est en danger, les défenseurs de tout ce qui est attaqué, les vengeurs de tout ce qui est opprimé; celle de former autour de la France une enceinte formidable, toujours prête à repousser les ennemis du dehors, & à écraser ceux qui oseroient s'élever dans son sein; celle d'échauffer encore, s'il est possible, les sentimens d'attachement réciproques, qui, sous les auspices de la liberté, ne vont plus faire de vingt-quatre millions d'hommes, qu'une seule famille; celle de rassembler dans un même lieu les Représentans des Gardes Nationales de deux grands Départemens, pour y jurer, à la face du Ciel, de consacrer le bonheur public par l'adhésion la plus ferme & la plus parfaite à tous les Décrets de cette auguste Assemblée, & par l'amour le plus tendre pour un Roi Restaurateur de la Liberté, & qui ne veut régner que par la Loi!

On pourroit concevoir un projet plus grand encore, Nosseigneurs ; & la Garde Nationale d'Arras, de concert avec la Municipalité & la Commune de cette Ville, nous ordonne de le mettre sous vos yeux, & de vous supplier d'en ordonner l'exécution.

Déjà, Nosseigneurs, dans différentes parties de la France, les Gardes Nationales ont formé des fédérations particulières : ces différentes fédérations sont les parties d'un grand tout ; &, outre les liens particuliers qui vont nous unir avec les Gardes Nationaux des deux Départemens du Nord & du Pas-de-Calais, nous sommes également les frères d'armes des Gardes Nationaux du Département de Paris, de ceux du Département de la Loire, de ceux du Département du Rhône, & de tous les autres. Pourquoi ne se feroit-il pas une fédération générale de tous les Gardes Nationaux du Royaume ? Souffrez, Nosseigneurs, que nous vous soumettions le plan de cette Auguste cérémonie.

Il se feroit dans le chef-lieu de chaque Département une Assemblée des Commissaires ou Députés des Gardes Nationaux de toutes les Villes, Bourgs & Communautés du Département. Dans cette Assemblée, il seroit nommé au scrutin & à la pluralité absolue, deux, trois ou

597

quatre Députés, qui se rendroient ici au jour indiqué; & en présence de cette Assemblée, ils jureroient tous ensemble l'adhésion la plus entière à vos Décrets, sanctionnés par le Roi, & la fraternité la plus franche & la plus loyale à tous les Gardes Nationaux du Royaume. Tandis que ces Députés des Gardes Nationales leveroient ici la main, le même jour & à la même heure, dans toutes les Villes, les Bourgs & les Communautés du Royaume, toutes les Gardes Nationales seroient sous les armes; & l'instant précis que vous auriez fixé, Nosseigneurs, quatre millions de mains se leveroient vers le Ciel, quatre millions de bouches exprimeroient le serment de mourir pour la Patrie & la Liberté, & ce serment retentiroit dans vingt-quatre millions de cœurs.

Si ce projet peut être agréé par vous, Nosseigneurs, dites un mot, il sera exécuté, & désormais, vous nos pères communs, vous n'aurez plus que des enfans fidèls & invincibles.

DUBOIS DE FOSSEUX, *Maire* d'Arras; FROMENTIN DE SARTEL, THELLIER, DERETZ JOUENNE, Députés de la Commune & de la Garde Nationale de la Ville d'Arras.

A PARIS, chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin-Saint-Jacques, N°. 31. 1790.